

du gouvernement, et qu'ils allaient mettre la chose à exécution, parce qu'ils se trouvaient dans une position telle qu'elle exigeait toutes les forces dont ils pouvaient disposer.

Je ne crois pas devoir ajouter grand'chose dans le moment, mais je dois dire que les cultivateurs du pays commencent à comprendre ce tarif. Quand la politique nationale fut inaugurée, en 1879, nombre d'entre eux crurent que le tarif serait avantageux, et ils ajoutèrent foi aux déclarations du premier ministre d'alors; que l'industrie agricole serait améliorée, que le pays consommerait tous ses propres produits de surplus, et toutes ces hautes cheminées que nous avons entendu décrire si éloquentement s'élèveraient dans les airs sur toute la surface du pays. Mais, M. l'Orateur, nous constatons que tel n'a pas été le cas. Nous constatons que les industries manufacturières n'ont pas pris un développement extraordinaire. Lorsque les habitants de Seaforth ont vu dans les rapports du dernier recensement le nombre des industries manufacturières de leur ville, ils m'ont demandé de les leur indiquer, mais personne, même parmi les gens qui résidaient dans la ville depuis que la première maison y a été bâtie, n'a pu réussir à les trouver, jusqu'à ce que le rapport revint avec les noms des individus et des industries. Et alors quelle farce de voir ces industries représentées comme si elles eussent été réellement des industries que la politique nationale aurait fait naître. Je dois dire que la classe des cultivateurs, dans ce pays, ne demande aucune faveur. On nous a dit que les cultivateurs voulaient se soustraire à la juste part de taxes qui doit leur être imposée. Ce n'est pas le cas. Je répète que les cultivateurs ne demandent aucune faveur, tout ce qu'ils demandent, c'est que le gouvernement les soulage des charges qu'il leur a injustement imposées et qu'il édicte des lois qui permettent au cultivateur et au pionnier dans ce pays nouveau de recueillir le salaire complet de leurs travaux, sans stipuler qu'une forte portion des profits de leurs efforts devra aller dans la bourse des manufacturiers du pays, et que nul profit ne reviendra à ceux qui ont travaillé et mérité salaire; et qu'au contraire,—comme je l'ai entendu dire par un cultivateur—ils seront l'objet des insultes et des injustices chaque fois que l'occasion s'en présentera.

M. CHARLTON : Je ne me lève pas, M. l'Orateur, pour prendre une part considérable à la discussion qui se poursuit en ce moment. Sous ce rapport, j'imiterai l'exemple que nous a donné le gouvernement. Toutefois, je suis surpris—je ne puis m'empêcher d'exprimer ma surprise—de ce que les membres du gouvernement, et les partisans du gouvernement souffrent que les discours qui ont été prononcés par les membres de ce côté-ci de la chambre, la critique qui a été faite de leur politique, les attaques dont ils ont été l'objet passent sans réponse. Je ne puis m'empêcher d'exprimer ma surprise de voir que le gouvernement reste si paisiblement assis, et subisse ces assauts répétés sans la moindre réplique. On connaît le proverbe : qui ne dit mot consent; d'après l'attitude du gouvernement, on peut assurément inférer que sa cause est très mauvaise, et qu'ils ont peu de chose à dire en réponse aux accusations portées contre eux.

Je ne veux attirer l'attention que sur un seul point, un point auquel il a été fait allusion au cours de ce débat, un point qui a été soulevé par le chef de

l'opposition, dans cette chambre, cette après-midi, et ce point, c'est la question qui se rapporte au traité avec la France. Il y a déjà plus d'un an que ce traité attend la ratification du gouvernement, et nous désirons beaucoup connaître sa politique à ce sujet. Toutefois, lorsque nous posons cette question au gouvernement, nous lui demandons peut-être plus qu'il n'en sait lui-même. A voir leur attitude et leur conduite en tout et partout on serait porté à croire que c'est un problème qu'ils ne peuvent résoudre. Ce n'est pas un traité très important. Le ministre de la Justice l'a heureusement caractérisé, l'autre jour, comme étant "un petit traité français." C'est un *petit traité français* embrassant des intérêts d'assez peu d'importance, et toutefois, je répète, M. l'Orateur, que le gouvernement paraît incapable de faire connaître au pays la politique qu'il entend suivre sur cette question, et de fait, dans leur propre jugement, ils ne paraissent pas fixés sur ce qu'ils ont à faire. Je crois, au nom de la logique et de la dignité personnelle, je crois que le gouvernement devrait faire part au peuple de ses vues politiques sur cette question, et il devrait déclarer, dès à présent, ce qu'il entend faire. Il n'y a pas de doute qu'il est entouré d'un grand nombre de difficultés. D'un côté, il a l'opposition, évidemment écrasante, du public à la ratification du traité; de l'autre côté, on nous dit—je ne sais jusqu'à quel point cela est fondé—qu'une pression a été exercée sur le gouvernement partant de haut. On affirme que le Haut-commissaire du Canada les a pris à la gorge et les a sommés de ratifier ce traité; qu'il attache sa réputation aux destinées de ce traité et que s'il n'est pas ratifié, il deviendra l'adversaire du gouvernement. Il a été rapporté qu'un parent du Haut-commissaire, un honorable monsieur qui est membre de cette chambre et l'un des membres du gouvernement, et qui est le digne fils du Haut-commissaire, a aussi menacé de donner sa démission et menacé de faire au gouvernement une guerre acharnée si les demandes de son père ne sont pas accordées, et sa réputation maintenue, autant qu'elle peut l'être, par la ratification de ce traité. Maintenant, M. l'Orateur, le pays et la presse s'occupent de ces choses, et sur cette question, le gouvernement occupe une position humiliante. Il est accusé d'irrésolution; il est accusé d'indécision, de manque de courage pour se décider. On dit qu'il a de la répugnance à signer le traité. Pourquoi n'exprime-t-il pas ses vues, et ne calme-t-il pas l'esprit public au sujet de cette question? Mais, M. l'Orateur, l'opposition a toujours été assez généreuse et indulgente pour venir en aide au gouvernement, lorsqu'il a été nécessaire de le faire pour sauver l'honneur du Canada—et l'honneur du Canada est jusqu'à un certain point engagé et exposé dans cette question par la conduite du gouvernement. En conséquence, je suggérerais au gouvernement de prendre la ligne de conduite qu'il a déjà suivie dans d'autres occasions, lorsque des questions difficiles ont exigé une solution et qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de les résoudre. Il a un remède, un remède qu'il a inventé lui-même, et qui peut être appliqué à ce cas aussi bien qu'au cas de la prohibition, et au cas des accusations Caron. Qu'il renvoie le traité français à une commission royale, et il pourra facilement arranger l'affaire de manière que la décision de cette commission ne soit rendue durant ce siècle, si cela est nécessaire. De cette manière il pourrait sortir d'embarras; la question du traité français serait